

AR Prefecture

005-210501078-20230119-04\_2023-DE  
Reçu le 23/01/2023  
Publié le 23/01/2023

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE  
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 JANVIER 2023**

Effectif légal : 11

Nombre

De conseillers en exercice : 10 de présents : 07 de votants : 09 date de convocation : 12/01/2023

L'an deux mil vingt-trois le dix-neuf janvier à dix-huit heures trente les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, après convocation légale, sous la Présidence d'Estelle ARNAUD.

**Sont présents :** ARNAUD Estelle, PROUVE Alain, LEROY Pierre, CAMUS Michel,  
CHARDRONNET Luc, JALADE Véronique, KOLLER Pascale

**Absents représentés :** Bertrand POINSONNET donne procuration à Véronique JALADE  
Pierre SENNERY donne procuration à Estelle ARNAUD

**Absents non représentés excusés :** Basile BUISSON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Mr CAMUS Michel est désigné comme secrétaire de séance.

**Objet :** AIDES FINANCIERES

**AMENAGEMENT PLACE CENTRALE DU CLOS DU VAS**

Demande d'aides financières au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR 2023 et de la Communauté de Communes du Briançonnais FSST 2023

*Rapporteur : Estelle ARNAUD*

Dès le début du mandat, l'équipe municipale, sollicitée par ses administrés, a engagé une réflexion globale sur le fonctionnement urbain du chef-lieu et des hameaux en concertation avec les habitants. Ensemble, ils veulent repenser l'impact de la voiture individuelle dans les hameaux, requalifier et valoriser les espaces publics de rencontre, aménager et requalifier les cheminements doux dans les villages, et améliorer la signalétique. Une étude de programmation, accompagnée par le CAUE, et pilotée par le cabinet Toposcope a permis de rédiger un plan d'actions à réaliser

Sa centralité géographique et le nombre d'habitants impactés font du projet d'aménagement de la Place Centrale du Clos du Vas une action prioritaire. Il répond à une forte demande des habitants de ces hameaux. En outre, il n'existe à ce jour sur les hameaux du Clos du Vas et de Pierre Feu aucun espace dédié aux enfants, ou aux rassemblements entre habitants ; une large majorité des espaces publics est occupée par les voitures.

Il s'agit de la concrétisation de l'action N°2 du Plan Guide et Programme d'Actions réalisé par le cabinet Toposcope pour les hameaux du Clos du Vas et de Pierrefeu.

Cet aménagement répond à plusieurs objectifs dont les suivants :

- Sécuriser les moments de jeu et de rassemblement des enfants et de leurs parents ;
- Créer un lieu fédérateur pour les habitants autour d'un espace public accueillant et protéger de la circulation automobile ;

**AR Prefecture**

005-210501078-20230119-04\_2023-DE

Reçu le 23/01/2023

Publié le 23/01/2023

- Désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics alors que le goudron domine aujourd'hui ;
- Limiter les déplacements vers les autres communes en offrant un espace ludique et qualitatif à proximité des habitations ;
- Respecter les engagements de l'équipe municipale d'inscrire l'intégralité de ses projets dans le respect de l'environnement et de la biodiversité en veillant particulièrement aux choix des équipements, des matériaux, et des revêtements potentiels.

Pour ce faire, un architecte paysagiste a été consulté :

L'estimatif prévisionnel de travaux est de 130 000,00 € HT.

La mission de maîtrise d'œuvre complète s'élève à 15% du montant des travaux soit 19 500 € HT.

L'opération totale s'élève à 149 500,00 € HT

Vu les articles L 2337-32 et suivants du CGCT ;

Vu le budget communal ;

Il est nécessaire de faire une demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023 et de la Communauté de Communes du Briançonnais au titre du FFST 2023

**Le dossier qui sera présenté au titre de la DETR 2023 comprendra également la partie études déjà réalisées soit 32 715€ HT ( CAUE et TOPOSCOPE)**

**Le plan de financement proposé est le suivant pour le DETR 2023 :**

		dépenses	recettes
DETR 2023	30%		54 679.50€
FSST	30% de 104 650€ (149 500€-44 850€)		31 395.00€
<b>Part communale</b>		<b>96 190.50€</b>	<b>182 265€HT</b>

**Le dossier qui sera présenté au titre du FSST 2023 ne comprendra que l'aménagement de la place du Clos du Vas, les études n'étant pas éligibles**

**Le plan de financement proposé est le suivant pour le FSST 2023 :**

		dépenses	recettes
DETR 2023	30%		44 850.00€
FSST	30% de 104 650€ (149 500€-44 850€)		31 395.00€
<b>Part communale</b>		<b>73 255€</b>	<b>149 500€HT</b>

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Adopte** le plan de financement exposé ci-dessus,

**Sollicite** une subvention au titre de la DETR 2023 et au titre du FSST 2023 ;

**Autorise** Mme Le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture

Le 23 janvier 2023

De la publication le 23 janvier 2023

Fait à Puy Saint André le 19 janvier 2023

Mme Le Maire

Estelle ARNAUD

